

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;
Vu la délibération du Conseil d'Institut de l'IUT de Lorient & Pontivy en date du 26 juin 2025 ;

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy arrête :

Article 1 : Le jury chargé d'arrêter la délivrance de la Licence Professionnelle « **Instrumentation et Maintenance Biomédicales** » des étudiants en alternance à l'IUT de Lorient pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Président·e :

CARRON Denis, Responsable de la licence

Membres du jury :

Enseignant·e·s du département

BERNARD Cédric
LE SQUER Pascale
LOULOU Tahar
MINOU Catherine

Enseignant·e·s vacataires à l'IUT

VINCENT Karine – Enseignante Vacataire Module communication – Lodima Ouest

Personnalités extérieures

FALANA Florian – Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale Quimper – Responsable Biomédical
FIGARO Guillaume – CHRU de Tours – Ingénieur Biomédical
NYUL Hugo – Roche Diagnostics – Responsable Territorial des Equipes Services

Article 2 : Le directeur de l'IUT de Lorient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lorient, le 27/06/2025

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy


Tahar LOULOU
Directeur



Tahar LOULOU